

## FAITS EN BREF

### Services correctionnels pour Autochtones

**Le Service correctionnel du Canada (SCC) reconnaît que les délinquants autochtones sont surreprésentés à tous les niveaux du système de justice pénale canadien. Bien que les Autochtones représentent environ 4 % de la population adulte du Canada, presque 23 % des délinquants qui purgent une peine de ressort fédéral sont d'origine autochtone.**

#### Approche du SCC en matière de services correctionnels pour Autochtones

- Nous avons pris l'engagement :
  - d'offrir des interventions efficaces aux délinquants des Premières Nations, métis et inuits;
  - d'intégrer les concepts de justice et de réconciliation propres aux Autochtones.
- Afin de réduire l'écart entre les résultats correctionnels des délinquants autochtones et non autochtones, nous continuerons à :
  - améliorer nos interventions correctionnelles;
  - favoriser la participation de la collectivité.
- L'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux programmes et de nouvelles approches contribueront à la sécurité et à la santé des collectivités.

#### Continuum de soins pour les Autochtones

- Le continuum de soins pour les Autochtones permet de s'assurer que les délinquants autochtones ont accès à des interventions appropriées du point de vue culturel pendant toute la durée de leur peine.
- Ce modèle a été élaboré en consultation avec des intervenants autochtones.
- Des partenaires autochtones de la collectivité appuient les efforts de réinsertion sociale.
- Ce modèle s'appuie sur des recherches qui montrent que deux principaux facteurs contribuent à la réussite de la réinsertion sociale des délinquants autochtones :

- la participation à des activités et à des programmes adaptés à leur spiritualité et à leur culture (préférentiellement offerts par des Autochtones);
- le soutien reçu de leur famille et de leur collectivité<sup>1</sup>.

- Le continuum de soins débute à l'évaluation initiale, où l'on incite les délinquants autochtones à prendre part à des interventions axées sur la culture et la spiritualité dans le cadre de leur plan correctionnel.
- Cette approche contribue à mieux préparer les délinquants autochtones en vue d'un transfèrement dans un établissement à niveau de sécurité inférieur et d'une mise en liberté sous condition.

#### Aînés et conseillers spirituels

- Les Aînés et les conseillers spirituels issus des Premières Nations, métis et inuits jouent un rôle crucial en intégrant un cheminement de guérison aux plans correctionnels des délinquants autochtones.
- Ils facilitent la guérison des délinquants au moyen de counseling, de cérémonies et d'enseignements.
- En outre, les Aînés et les conseillers spirituels :
  - aident les délinquants à renouer avec leur famille et leur collectivité;
  - aident le SCC et les collectivités à planifier le retour éventuel de ces délinquants dans la collectivité.

#### Amélioration de la collaboration

- Le [Plan stratégique relatif aux services correctionnels pour Autochtones](#) du SCC recommande l'amélioration de la collaboration et de la coordination en vue de répondre aux besoins des délinquants autochtones et de soutenir leur cheminement de guérison.

<sup>1</sup> Heckbert, D. et Turkington, D. (2001). *Points tournants : étude des facteurs associés à la réinsertion sociale réussie des délinquants autochtones*. Rapport de recherche R-112, Service correctionnel du Canada, Ottawa (Ontario).

- Pour ce faire :
  - nous favorisons l'intégration des services correctionnels pour Autochtones à tous les niveaux du SCC;
  - nous assurons la coordination avec les autres ministères et organismes du gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et les collectivités autochtones.
- Une telle collaboration nous permettra de répondre aux besoins des délinquants tant en établissement que dans la collectivité.

### Renseignements supplémentaires

Pour en savoir plus sur les services correctionnels pour Autochtones, consultez notre site Web à l'adresse suivante : <http://www.csc-scc.gc.ca/autochtones/index-fra.shtml>.

Mis à jour en janvier 2017

### Élimination des obstacles systémiques

- Pour éliminer les obstacles systémiques inhérents aux politiques des services correctionnels auxquels les délinquants autochtones se heurtent, nous avons pris l'engagement :
  - de faire en sorte que les besoins particuliers des délinquants autochtones soient intégrés aux politiques du SCC;
  - d'augmenter le nombre d'employés autochtones à tous les niveaux de l'organisation;
  - d'améliorer la formation du personnel afin qu'il puisse répondre aux besoins particuliers des délinquants autochtones;
  - d'améliorer la sensibilisation aux cultures autochtones dans toute l'organisation.
- Grâce à une telle approche, nous serons en mesure d'aider les délinquants autochtones à retourner dans la société de façon sécuritaire, le plus tôt possible au cours de leur peine.

### Regard vers l'avenir

- L'engagement collectif des intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux et des membres de la collectivité est essentiel pour atténuer la surreprésentation des Autochtones dans les établissements de détention.
- L'accroissement du rôle des Aînés, des collectivités et des dirigeants autochtones nous permettra de mieux répondre aux besoins des délinquants autochtones.
- Tous ensemble, nous entendons offrir aux délinquants autochtones :
  - un solide réseau de soutien qui les aidera à réussir leur transition vers la collectivité après leur mise en liberté;
  - la chance de poursuivre les progrès et le cheminement réalisés pendant qu'ils purgeaient leur peine.